

Compte rendu du Conseil d'Administration du 10 mai 2021

Présents : Christophe RICHEL, Fabienne PACCOUD dit MORISON, Evelyne DHERBEYS, Chantal GUIBOUD-RIBAUD, Mireille MASSON, Régine AMOR, Alain COUDROT et Madeleine BURDIN.

Excusé : Alain POËNSIN ayant donné pouvoir à Fabienne PACCOUD.

Secrétaire de séance : Fabienne PACCOUD

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Présentation de l'association Régie Coup de Pouce par Mr Alexandre LOMBA

La cohabitation intergénérationnelle, portée par la Régie Coup de Pouce (régie de quartier du Biollay à Chambéry), vise à mettre en contact une personne de 60 ans et plus avec un(e) jeune de moins de 30 ans, pour cohabiter et s'entraider. L'action « 1 toit 2 générations » a été initiée en 2007 suite à la canicule de 2003. La personne de 60 ans et plus, quelque soit son statut (propriétaire ou locataire d'une maison ou d'un appartement), propose une chambre saine et salubre, meublée et en exclusivité à un(e) jeune de moins de 30 ans, quelque soit son statut également (étudiant(e), jeune actif(ve), etc). Un contrat de cohabitation intergénérationnelle est signée entre les 2 parties, avec une présence obligatoire du jeune de 4 nuits par semaine et 2 week-ends par mois (les conditions pouvant être adaptées à chaque situation). Ce contrat, qui ne concerne que le logement, permet de lutter contre l'isolement et la solitude des 2 personnes avec une obligation de lien social, et favorise l'accès au logement des jeunes. Un forfait de 60 € en moyenne par mois est versé par le jeune à l'hébergeur, ainsi qu'un forfait de 10 € par mois versé par chacune des 2 parties à l'association. Le contrat dure en moyenne 7 à 10 mois, après une période d'essai de 15 jours. L'association fait un suivi régulier par téléphone, ainsi qu'une visite sur place environ tous les 2 mois.

Mr Alexandre LOMBA s'est présenté aujourd'hui à Saint-Baldoph afin de faire une information du principe, identifier des personnes susceptibles de devenir hébergeurs, maintenir le modèle économique de cette action.

Fabienne PACCOUD propose de faire la communication de cette action sur le site internet de la Mairie, ainsi que par affiche. Une exposition à la bibliothèque est également envisagée.

Madeleine BURDIN, représentant l'ADMR de Challes Les Eaux, parlera de cette action lors de la prochaine réunion de l'ADMR.

3) Demande financière d'aide sociale

Fabienne PACCOUD présente une demande d'aide financière, préalablement étudiée par l'assistante sociale de Barberaz. Une mère isolée avec 1 enfant, sans emploi depuis la crise sanitaire, sollicite un soutien financier pour payer sa dette d'électricité auprès d'EDF.

Les membres du Conseil d'Administration décident de verser à EDF la somme de 200 €.

4) Questions diverses

- Christophe RICHEL informe le conseil qu'un don de 300 € a été octroyé au CCAS lors d'un mariage.
- Fabienne PACCOUD informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec Mr POTHET de la DDETSPP au sujet des 60 places d'hébergement d'urgence qui doivent être trouvées d'ici la fin de l'été 2021. La Fédération des Œuvres Laïques (FOL73) est en lien avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et les bailleurs sociaux (Cristal Habitat et OPAC Savoie) pour se faire.
Le bâtiment de l'Orée de Sésame, situé sur la commune de Saint-Baldoph, propriété de Cristal Habitat, n'étant plus adapté aux normes pour l'accueil actuel des autistes, l'association l'occupant actuellement devrait prochainement déménager sur Challes Les Eaux. La Commune souhaite proposer à Cristal Habitat de transformer ce bâtiment en pôle social, comprenant des logements sociaux, 2 ou 3 appartements réservés à l'hébergement d'urgence, ainsi qu'un pôle d'hébergement pour les enfants placés et les femmes battues.
- Christophe RICHEL et Fabienne PACCOUD vont prochainement rencontrer Mme Brigitte FINAS, du collectif Villes Accueillantes de Savoie, qui doit leur présenter une nouvelle charte concernant les migrants.
- Fabienne PACCOUD informe le conseil que le relais Grand Froid et St Anthelme vont fermer courant mai pour la période estivale.

Prochaine réunion prévue le 12 juillet 2021 à 09h30